AR PREFECTURE

063-200070712-20180410-DEL_CDG_2017_EA-DE Regu le 23/04/2018



DÉLIBÉRATION

N° 20180410-04

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 3 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 avril 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Christiane SAMSON à Jeannine SUAREZ Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Carine BRODIN à Nicole GIRY Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s : Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Françoise KORCZENIUK, Didier CORNET.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Christine PETRUCCI, Stéphanie BERNARD, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants:

53

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20180410-DEL_CDG_2017_EA-DE

Regu le 23/04/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisé par le trésorier en poste et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de gestion.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• Adopte le Compte de Gestion pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

TOTAL VOTANTS: 53
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 53

Conseillers présents : 46 Pour : 53

Pour ampliation

Représentés : 7 Contre : Non-participation :

Abstentions:

ertifiée conforme, Le Président,

Tony BERNARD



